



Confusion de peine en tribunal de police

Par **pittbull**, le **20/01/2008** à **20:31**

j'ai été condamné le 15 novembre 2007 au tribunal de police a 600 euros d'amende pour un chien de 1ere categorie pour non port de la muselière, détaché,vaccin antirabique pas à jour,changement d'adresse de la declaration mairie non effectué.depuis ma comparution je n'ai pas recidivé, mais le 3 octobre 2007 une procedure pour les mêmes fait à été engagée à mon encontre, et je dois repasser au tribunal le 21 fevrier 2008. est t-il possible de demander une confusion de peine ou une dispense de peine? merci d'avance pour votre réponse.